

Association H.A.A.R.P.

Association Loi 1901

Siège social : Route Stratégique
95240 CORMEILLES EN PARISIS



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Audit Conseil Expertise, SAS

Membre de PKF International
101, rue de Miromesnil
75008 PARIS

17, Boulevard Cieussa
13007 MARSEILLE

Audit Conseil Expertise, SAS

Membre de PKF International
101, rue de Miromesnil
75008 PARIS

17, Boulevard Cieussa
13007 MARSEILLE

Association H.A.A.R.P.

Association Loi 1901
Siège social : Route Stratégique
95240 CORMEILLES EN PARISIS

2

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'Association HAARP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association H.A.A.R.P relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne :

- La note 1 de l'annexe aux comptes annuels relative aux « événements principaux de l'exercice » précise le retraitement comptable lié au transfert de gestion des Foyers du Vexin opéré dans les comptes compilés. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte évaluation de ce retraitement et nous nous sommes assurés que l'annexe aux comptes fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

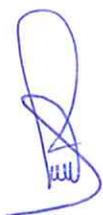
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 22 Mai 2019.

Le commissaire aux comptes,

Audit Conseil Expertise, SAS

Membre de PKF International

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop at the top, followed by a series of smaller, interconnected loops and a final horizontal stroke at the bottom.

Guy CASTINEL

Annexe au rapport sur les comptes annuels - Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

CA Bilan propre Annexe 4 (résultat non affecté) ACTIF
 Dossier : 89 - HAARP - CONSO - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

Libellé	Montant brut 2018	Amort. et prov. 2018	Montant net 2018	Montant net 2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	84 612	62 545	22 067	34 950
Autres immobilisations incorporelles	144 817	121 412	23 405	12 146
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	1 061 665	1 041	1 060 624	559 602
Constructions	30 920 910	12 790 709	18 130 201	13 855 324
Installations techniques, matériels et outillage	2 452 663	1 937 377	515 286	476 447
Autres immobilisations corporelles	8 601 124	5 824 216	2 776 908	2 507 590
Immobilisations corporelles en cours	1 659 043		1 659 043	645 324
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations	12 461		12 461	12 461
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	50 349		50 349	65 189
TOTAL I	44 987 643	20 737 299	24 250 343	18 169 034
Comptes de liaison (1)				
TOTAL II	0		0	0
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements	21 647		21 647	26 994
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	5 165		5 165	288
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	136 567		136 567	31 991
Créances (2) :				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	1 086 568	4 280	1 082 288	1 115 488
Autres créances	1 289 903	146 342	1 143 562	1 144 747
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	17 288 014		17 288 014	15 184 228
Charges constatées d'avance	53 357		53 357	36 950
TOTAL III	19 881 222	150 622	19 730 600	17 540 686
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL ACTIF (I +II+III+IV+V+VI)	64 868 865	20 887 921	43 980 943	35 709 720
(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.				
(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :				
(3) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF.				

CA Bilan propre Annexe 4 (résultat non affecté) PASSIF
 Dossier : 89 - HAARP - CONSO - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

Libellé	Montant net 2018	Montant net 2017
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	3 698 596	2 568 199
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
Dons et legs		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	4 033 643	4 033 643
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement	1 831 606	865 605
Réserves de compensation	861 752	556 805
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	788 458	713 458
Autres réserves	1 500 065	903 323
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	1 852 820	1 598 578
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-783 827	-811 427
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	4 440 778	4 311 199
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-854 674	-715 904
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	362 595	720 409
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 585 312	2 698 714
Provisions réglementées :		
dont Couverture du besoin en fonds de roulement	4 736 471	3 216 186
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	319 599	319 599
dont Réserves des plus-values nettes d'actif	3 809 905	2 517 737
Immobilisations grevées de droits	606 967	378 850
TOTAL I	25 053 596	20 658 787
Comptes de liaison		
TOTAL II	0	0
Provisions pour risques	566 328	595 718
Provisions pour charges	371 363	377 403
Fonds dédiés	2 389 142	1 919 411
TOTAL III	3 326 833	2 892 532
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	11 045 899	8 229 894
Emprunts et dettes financières divers (3)	49 815	45 237
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	18 897	18 897
Redevables créditeurs	19 726	34 218
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	703 571	574 134
Dettes sociales et fiscales	2 660 610	2 478 045
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	634 725	250 255
Autres dettes (5)	446 330	484 679
Produits constatés d'avance	20 908	44 156
TOTAL IV	15 600 481	12 159 516
Ecart de conversion (passif)	TOTAL V	34
TOTAL PASSIF (I +II+III+IV+V)	43 980 943	35 709 720
(1) Dont compte 1201 et compte 1291 résultats sous contrôle de tiers financeurs.		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.		
(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :		
(5) Dont fonds des majeurs protégés :		

CA Compte de résultat M22 (résultat non affecté) CHARGES
 Dossier : 89 - HAARP - CONSO - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

CHARGES	Exercice 2018	Exercice 2017
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	3 757	2 498
Variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures	304 468	287 243
Variation de stock	5 088	9 514
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stock	258	24
Achats non stockés de matières et fournitures	1 050 149	888 914
Services extérieurs et autres	3 679 881	2 762 181
Impôts, taxes et versements assimilés :		
- sur rémunérations	861 762	751 571
- autres	127 196	81 623
Charges de personnel :		
- salaires et traitements	12 583 630	11 061 858
- charges sociales	5 338 893	4 716 457
Dotations aux amortissements et provisions :		
Dotations aux amortissements :		
- des immobilisations	1 683 070	1 492 891
- des charges d'exploitation à répartir		
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant	2 608	1 390
- pour risques et charges d'exploitation	2 150	497 960
Autres charges	2 306	22 481
TOTAL I	25 645 216	22 576 604
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	375 068	293 682
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	375 068	293 682
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Exercice courant	3 119	4 596
Exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	101 565	178 043
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	138 422	577 796
- dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif	25 423	7 268
- dotations aux autres provisions réglementées	148 648	36 904
Engagements à réaliser sur ressources affectées	809 933	704 813
Impôts sur les sociétés		
TOTAL III	1 227 109	1 509 420
TOTAL DES CHARGES	27 247 393	24 379 706
RESULTAT CREDITEUR = Excédent	362 595	720 409
TOTAL GENERAL (I + II + III)	27 609 989	25 100 116

CA Compte de résultat M22 (résultat non affecté) PRODUITS
 Dossier : 89 - HAARP - CONSO - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

PRODUITS	Exercice 2018	Exercice 2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	113 753	113 225
Production vendue :		
- prestations de services	857 830	826 716
- divers	167 781	160 188
Production stockée ou déstockage de production	4 878	-93
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	23 599 758	21 273 865
Subventions d'exploitations et participations	650	1 556
Reprises sur amortissements et provisions	38 352	200 329
Transferts de charges	167 298	213 291
Autres produits	1 897 425	1 801 623
TOTAL I	26 847 725	24 590 700
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières		
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	31 834	2 784
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	31 834	2 784
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	8 789	10 808
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	213 317	206 015
Reprises sur provisions :		
- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	151 361	95 194
- reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif	3 898	21 215
- reprises sur autres provisions	9 107	15 147
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	343 950	158 253
Transferts de charges	6	
TOTAL III	730 429	506 632
TOTAL DES PRODUITS	27 609 989	25 100 116
RESULTAT DEBITEUR = Déficit		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	27 609 989	25 100 116

ASSOCIATION H A A R P
Anciennement Sésame Autisme « LA MONTAGNE DU PARISIS »
Route Stratégique – 95420 CORMEILLES EN PARISIS

ANNEXE

Aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2018, caractérisés par les données suivantes :

- Total du Bilan	43 980 943 €
- Total du compte de résultat	27 609 989 €
- Le Résultat net comptable, avant reprise du résultat N-2 est un excédent de	362 595 €

Il est décomposé ainsi :

-Résultat comptable « Activités Gestion Propre »	132 836 €
-Résultat comptable « Activités contrôlées »	229 759 €

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Les notes et tableaux ci-après font parties intégrantes des comptes annuels arrêtés en date du 18 avril 2019 par le Conseil d'Administration de l'Association.

Seules sont présentées les informations ayant une importance significative et nécessaire à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine de la situation financière et du résultat de l'Association.

- Note n° 1	Evènements principaux de l'exercice
- Note n° 1 bis	Evènements postérieurs à la clôture
- Note n° 2	Règles et méthodes comptables
- Note n° 3	Tableau des immobilisations
- Note n° 4	Tableau des amortissements
- Note n° 5	Tableau des provisions et réserves
- Note n° 5 bis	Tableau des fonds dédiés
- Note n°6	Etat des créances
- Note n° 7	Etat des dettes
- Note n° 8	Tableau de variation des fonds associatifs
- Note n° 9	Charges constatées d'avance
- Note n° 10	Produits constatés d'avance
- Note n° 11	Détail des comptes fournisseurs – factures non parvenues
- Note n° 12	Détail des dettes fiscales et sociales
- Note n° 13	Engagements hors bilan
- Note n° 14	Tableau de suivi des legs et donations
- Note n° 15	Tableau des résultats
- Note n° 16	Résultat Financier
- Note n° 17	Résultat Exceptionnel

Note n° 1 EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Fusions :

- L'association la Chamade, qui a en gestion un IME situé à Herblay a fusionné avec l'association HAARP au 1^{er} janvier 2018. Les impacts de cette fusion à l'ouverture de l'exercice sont détaillés dans les notes annexes pour ce qui concerne l'actif immobilisé, les fonds associatifs et les provisions. Les principaux agrégats de cet établissement sur le compte de résultat de l'année 2018 sont également présentés dans la note 15 relative aux « comptes de résultats résumés par structure ».

Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) :

- L'année 2018 a été marquée par la troisième année du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) conclu avec l'ARS pour la période 2016-2020.
- L'association a contractualisé avec l'ARS Ile de France un avenant au CPOM conclu pour la période 2016-2020 afin d'intégrer les établissements suivants au 1^{er} janvier 2018 :
 - o FAM La Haie Vive
 - o EMP Les Sources à Franconville
 - o IMPRO Les Sources à Ermont
 - o SESSAD Les Sources à Ermont
 - o IME La Chamade à Herblay

Dévolution de l'association Le Colombier

À la suite de la reprise de la gestion des Foyers du Vexin au 1^{er} janvier 2016, l'association le Colombier n'a pas transféré à l'association HAARP la propriété de la maison de Magny, l'emprunt associé et la trésorerie de l'établissement.

Une décision du Conseil d'Etat a été rendue le 26 mars 2018 et a annulé :

- L'arrêté du préfet du Val-d'Oise, du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France et du président du conseil général du Val-d'Oise du 29 octobre 2010 ayant procédé à la dévolution à la ligue pour l'adaptation du diminué physique au travail et à l'association HAARP, de l'actif net immobilisé de onze établissements et services médico-sociaux qu'elle gérait ;
- Le jugement du tribunal administratif de Cergy-Pontoise du 5 avril 2012 ayant rejeté la demande la demande de l'association Colombier d'annuler pour excès de pouvoir l'arrêté précité ;
- L'arrêt de la cour administrative d'appel de Versailles du 1er septembre 2016 statuant sur renvoi du Conseil d'Etat ayant rejeté l'appel formé par l'association Le Colombier contre le jugement du 5 avril 2012.

Ainsi, le retraitement comptable opéré dans les comptes compilés de l'association HAARP depuis 2016 au regard des procédures en cours devant les différentes juridictions avec l'association le Colombier concernant les Foyers du Vexin a été maintenu sur l'exercice 2018.

L'immobilisation et les amortissements concernant la maison de Magny, l'emprunt Banque Populaire finançant cette maison et la trésorerie non transférés ne sont pas valorisés dans le bilan et compte de résultat de l'association HAARP depuis la reprise de ces établissements. L'impact de ces retraitements sur le résultat compilé de l'association s'élève à 36K€ sur l'exercice 2018.

Autres évènements significatifs

L'année 2018 a également été marquée par :

- L'affectation par le financeur des résultats 2009 à 2015 du FAM La Montagne à la compensation des charges d'amortissement des travaux des deux sites ayant été finalisés lors des exercices précédents. Cette décision a conduit à une diminution du poste « Résultat sous contrôle de tiers financeurs » de 1.100K€ compensée par une augmentation des provisions réglementées pour renouvellement d'immobilisations à due concurrence. Ces provisions seront reprises sur la durée restante du projet de construction soit 25 ans conformément à la décision du financeur.
- La fin des travaux d'extension de l'IME du Clos du Parisis dont les investissements se sont élevés à 1.2M€.
- Le démarrage du projet immobilier du Grand Cèdre consistant en une extension du Foyer. L'année 2018 a été marquée par l'achat d'un terrain à hauteur de 430K€.
- Le démarrage des travaux pour l'internat de l'IME La Chamade dont la mise en service a été effective sur le premier trimestre 2019 pour un montant global de 1.3M€.
- L'acquisition d'un nouveau bâtiment pour l'IMPRO les Sources pour 900K€ financé par emprunt.
- Le projet de déménagement de l'ESAT Ezanville est toujours à l'étude sur la commune de Groslay.

Note n° 1 bis EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Aucun

Note n° 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

1 - Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2018 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluations ci-après décrites ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

. La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

. Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés selon la réglementation en vigueur, résultant :

. du règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), en respectant le règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des associations et fondations

. du règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité.

. de la réglementation comptable spécifique aux associations gestionnaires d'établissements relevant de l'article L.312-1 du CASF : l'arrêté du 12 novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médicosociaux ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires.

2 - **Dérogations aux principes comptables :**

NEANT

3 - **Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes :**

. **Agrégation des comptes annuels**

L'Association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre. Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire :

- . Une sommation des différentes comptabilités a été effectuée,
- . Les opérations internes à l'association sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun et des prestations réciproques.

. **Immobilisations incorporelles**

Il s'agit de logiciels d'inventaire, de logiciels plannings, et du logiciel du dossier unique de l'utilisateur.

. **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires ;

L'association applique les règlements n° 2002-10, n° 2003-07 et n° 2004-06 sur les actifs.

La dotation pour amortissement a été pratiquée suivant le mode linéaire en fonction de leur durée normale d'utilisation.

Construction	25 à 60 ans
Agencement, aménagement des constructions	15 à 25 ans
Agencement, aménagement et installations divers	15 à 25 ans
Installations techniques, matériels et outillages	10 à 20 ans
Matériel de transport	3 à 7 ans
Matériel de bureau et informatique	4 à 10 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans
Matériel de soutien	3 à 5 ans

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les notes n°3 et n°4

. **Stocks**

Les différentes catégories de stocks des Esat Commerciaux ont été valorisées au coût d'acquisition des matières comprenant le prix d'achat et les frais accessoires. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire du stock est inférieure à sa valeur comptable.

. **Créances et dettes**

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Par prudence, une dépréciation est comptabilisée dans la mesure où une perte probable apparaît dont les effets sont jugés réversibles. Ainsi, les provisions pour dépréciation s'élèvent à 150 622 €.

. **Crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS)**

Le CITS, d'un montant de 338 867 €, a été comptabilisé en moins des charges fiscales. Conformément aux instructions du Conseil départemental du Val d'Oise et de l'ARS DT 95, le CITS a fait l'objet, pour le même montant, d'une provision en fonds dédiés.

. **Subventions d'investissement**

Subventions d'investissement inscrites en fonds associatifs sans droit de reprise ou avec droit de reprise

Conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC et à l'arrêté du 14 novembre 2003, les subventions d'investissements relatives à des biens dont le renouvellement incombera à l'association, sont inscrites en « fonds associatifs sans droit de reprise » ou selon le cas en « fonds associatifs avec droit de reprise », sous la rubrique « subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables »

Subventions d'investissement amortissables

Les subventions d'investissement reçues relatives à des biens non renouvelables par l'association sont amorties linéairement au même rythme que les actifs subventionnés. Elles sont présentées au bilan, nettes d'amortissement.

. **Emprunts**

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital)

Pour l'année 2018, un nouvel emprunt a été souscrit pour l'établissement IMPRO Les Sources à hauteur de 900K€.

. **Provisions pour congés payés**

Les variations de provisions ont été constatées dans chaque établissement, conformément à la réglementation comptable.

. **Provisions pour risques et charges**

Une indemnité de fin de carrière est calculée selon les modalités de la convention collective du 15 mars 1966. Le calcul est établi en fonction de l'année de naissance du salarié et la date

de sa mise en retraite selon le nouveau décret concernant la date de départ en retraite. L'association continue, ainsi que la réglementation comptable applicable lui en offre la possibilité, de ne pas comptabiliser les engagements de retraite et assimilés. Ainsi l'engagement hors bilan au titre de l'indemnité de départ à la retraite est estimé à 1.615.645 € au 31 décembre 2018 (cf commentaire note 13), dont 350 684 € sont comptabilisés en fonds dédiés.

Fonds dédiés

Pour rester conforme à la réglementation comptable en vigueur (article 335-1 du PCG), le montant du calcul des indemnités de fin de carrière concernant les personnes susceptibles de partir dans les cinq prochaines années a été comptabilisé en fonds dédiés. Voir note n°5 bis.

4 - Compte de Résultat

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R 314-52 du CASF.

Voir note n° 15

5- Information à caractère spécial

. Les ventilations de charges communes entre établissements de La Montagne se répartissent à la réalité de la dépense grâce notamment à la pose de compteur (eau, gaz), sinon elles se répartissent comme suit :

- 40 % FOYER DE VIE
- 40 % ESAT
- 20 % SIEGE

. La refacturation inter établissements s'effectue par le biais des factures internes validées par les Directeurs concernés. La valorisation de celle-ci se fait au prix coûtant.

. La nature et le montant des prestations inter établissements facturées H.T. au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à :

REFACTURATION H.T. DES DIFFERENTS ATELIERS

Année 2018	FAM La Montagne	ESAT La Montagne	SAVS	Le grand cèdre	Siège	Vie associative	IME CLOS	ESAT Ezanville	FAM VEXIN	SESSAD Les Sources	IMPRO Les Sources	IME La Chamade	Total
Espaces verts	4 400	4 944	577										9 921
Cuisine restaurant	2 096	45 912	224	212	2 021	440	783	259	216		86	32	52 281
Centre équestre	3 690									630			4 320
Reliure													
Reprographie	120												120
Menuiserie	40	220	110										370
Jardinerie	542		129	66	36			249					1 022
Prestation Ménage								19 700					19 700
Totaux	10 888	51 076	1 040	278	2 057	440	783	20 208	216	630	86	32	87 734

Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants ou salariés s'est élevé à 193 140 € en 2018.

Ventilation de l'effectif moyen

Catégorie	Nb salariés temps plein	Nb salariés temps partiel	Total salariés	E.T.P.
Cadre	36	19	55	45,63
TAM	99	22	121	112,52
Employé/OQ	197	38	235	216,87
Total	332	79	411	375,02

Bilan au 31 Décembre 2018

ACTIF IMMOBILISÉ

	S.A.N.	Apport La Chamade	+	-	Reclassements	Fin Exercice
Montants Bruts						
Autres Immobilisations Incorporelles	232 603	11 775	16 327	31 276	0	229 429
Terrains	560 642	71 023	430 000	0	0	1 061 665
Constructions	23 551 916	5 129 579	1 865 370	50 366	424 411	30 920 910
Installations techniques, matériel et outillage	2 155 447	195 752	181 359	79 895	0	2 452 663
Autres immobilisations corporelles	7 500 980	630 353	648 590	191 670	12 871	8 601 124
Immobilisations corporelles en cours	645 325	38 735	1 418 165	5 900	-437 282	1 659 043
Autres Immobilisations Financières	77 650	400	280	15 520	0	62 810
Total Montants Bruts	34 724 563	6 077 617	4 560 091	374 627	0	44 987 644
Amortissements						
Autres Immobilisations Incorporelles	185 506	11 775	17 953	31 277		183 957
Terrains	1 041		0	0		1 041
Constructions	9 696 592	2 135 658	997 490	39 031		12 790 709
Installations techniques, matériel et outillage	1 679 000	176 994	146 179	64 796		1 937 377
Autres immobilisations corporelles	4 993 390	476 353	521 448	166 975		5 824 216
Immobilisations corporelles en cours	0		0	0		0
Autres Immobilisations Financières	0		0	0		0
	16 555 529	2 800 780	1 683 070	302 079	0	20 737 300
Montants Nets						
Autres Immobilisations Incorporelles	47 097	0				45 472
Terrains	559 601	71 023				1 060 624
Constructions	13 855 324	2 993 921				18 130 201
Installations techniques, matériel et outillage	476 447	18 758				515 286
Autres immobilisations corporelles	2 507 590	154 000				2 776 908
Immobilisations corporelles en cours	645 325	38 735				1 659 043
Autres Immobilisations Financières	77 650	400				62 810
	18 169 034	3 276 837	2 877 021	72 548	0	24 250 343

Exercice Du 01 janvier au 31 décembre 2018

Note 5 - Tableau des provisions		31/12/2017	Apport La Chamade	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres	31/12/2018
		(a)	(b)	(d)	(c)	(e)	(d) = (a) + (b) - (c) + (d) + (e)
Provisions réglementées							
10686	Réserve de compensation	556 805	313 900		8 953		861 752
141	Réserves de trésorerie	319 599					319 599
142	Renouvellement des Immobilisations	2 482 783	73 262	262 520	157 603	1 110 823	3 771 785
145	Amortissements Dérogatoires	34 955		6 031	2 866		38 120
14861	Réserves des plus values nettes d'actif immobilisé	156 723	188 917	6 993	1 067		351 566
14862	Réserves des plus values nettes d'actif circulant	222 126		36 850	3 576		255 400
144	Réserves relatives aux autres éléments d'actifs						
194	Fonds dédiés	1 919 411	124 602	809 933	343 950	-120 854	2 389 142
195	Fonds dédiés sur Dons manuels affectés						
		5 692 402	700 681	1 122 327	518 015	989 969	7 987 364
						(a)	
Provisions pour risques et charges							
151	Provisions pour risques	595 718		2 149	31 539		566 328
157	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	64 590					64 590
158	Autres provisions pour charges	312 813			6 040		306 773
		973 122		2 149	37 579		937 691
Provisions pour dépréciation autres que comptes financiers							
29	Dépréciation des immobilisations						
39	Dépréciation des stocks et en-cours						
49	Dépréciation des comptes de tiers	148 787		2 608	773		150 622
		148 787		2 608	773		150 622
Provisions pour dépréciation des comptes financiers							
59	Dépréciation des comptes financiers						
	TOTAL GENERAL	6 814 311	700 681	1 127 084	556 367	989 969	9 075 677

(a) Les reclassements correspondent :

A l'affectation définitive d'une partie des résultats du CPOM 2011- 2015 du FAM La Montagne par le financeur en provision pour renouvellement d'immobilisations à hauteur de 1 100 823 euros

Compensés par l'annulation des fonds dédiés retraites constitués historiquement par le FAM Vexin ne correspondant pas à la règle de l'Association via le compte des dépenses refusées (#114), ces dépenses ayant été refusées par le financeur par le passé pour 135.248 €

Ainsi que 11.922€ correspondant à la neutralisation du CITS 2017 du SAVS oubliée en N-1 et demandée par le financeur (en contrepartie du RAN sous contrôle)

Note 5 bis - Tableau des fonds dédiés

Situations Activité Ressources	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Apport La Chamade	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Reclassement	Autres	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D	E	F	F=A+B-C+D+E+F
FONDS DEBIES RETRAITES ACCEPTEES (a)	200 303		141 974	0	26 250		84 579
FONDS DEBIES RETRAITES REFUSES (a)	48 727		30 412	0	17 449		35 764
FONDS DEBIES RETRAITES ANNEE N (a)	371 107		84 460	122 641	-178 947		230 341
FONDS DEBIES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	711 056		11 563	111 832			811 325
FONDS DEBIES COOPERATIVE						2 472	2 472
FONDS DEBIES SUR DONS MANUELS	0						0
FONDS DEBIES CPOM	148 258	0	0	0	0		148 258
AUTRES FONDS DEBIES	439 962	124 602	75 541	575 460	11 922		1 076 405
TOTAL	1 919 413	124 602	343 950	809 933	-123 326	2 472	2 389 144

(b)

(c)

(a) Ils correspondent au reclassement partiel des droits à la retraite susceptibles de partir dans les 5 prochaines années et calculés selon les modalités de la convention collective de 1966. En effet, les droits étaient antérieurement constatés sous forme de provisions pour risques et charges, ce qui n'était pas conforme aux prescriptions du PCG (art. 335-1).

(b) Les reclassements correspondent:

Fonds dédiés retraite : Montant net de -135.248€ (cf note 5)

Autres fonds dédiés : Montant de 11.922€ (cf note 5)

(c) Ces fonds dédiés ont une contrepartie "trésorerie"

Association H A A R P

Du 01 janvier au 31 décembre 2018

Note 6 - Créances	31/12/2018	Échéances		
		à 1 an au +	à + d'1 an	
Créances de l'actif immobilisé :				
Créances rattachées à des participations	12 461		12 461	
Prêts (1)				
Autres immobilisations financières	50 349		50 349	
Créances de l'actif circulant :				
Créances clients et comptes rattachés	1 086 568	1 086 568		
Autres créances clients	0		0	
Personnel et comptes rattachés	190	190		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques	409 516	409 516		
Autres	880 197	51 807	828 390	
Charges constatées d'avance	53 357	53 357		
Total	2 492 638	1 601 438	891 200	0,00
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Montant des prêts récupérés en cours d'exercice				

Association H A A R P

Du 01 janvier au 31 décembre 2018

Note 7 - Dettes	31/12/2018	Échéances			31/12/2017
		à 1 an au +	à + d'1 an	à + d'5 ans	
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (1)	11 045 899	810 092	3 618 435	6 617 372	8 229 894
Emprunts et dettes financières divers (1)	49 815	49 815			45 237
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	18 897	18 897			18 897
Redevables créditeurs	19 726	14 492			34 218
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	703 571	703 571			574 134
Personnel et comptes rattachés	1 017 672	1 017 672			890 921
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 568 712	1 568 712			1 565 336
Etat et autres collectivités publiques	74 226	74 226			21 788
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	634 725	634 725			250 255
Autres dettes	446 330	446 330			484 679
Produits constatés d'avance	20 908	20 908			44 156
TOTAUX	15 600 481	5 359 440	3 618 435	6 617 372	12 159 515
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	900 000				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	521 663				519 346
(1) Emprunts apportés du fait de la fusion	2 570 135,00				

Association HAARP

CONSOLIDÉ	Notes N° 8
-----------	------------

Tableau de Variation des Fonds Associatifs

Bilan au 31 Décembre 2018

	Début exercice	Apport La Chamade	Augmentations	Diminutions	Reclassement	Fin exercice
Fonds Associatifs sans droit de Reprise	2 568 199	1 130 397				3 698 596
Fonds Associatifs avec droit de Reprise	4 033 643					4 033 643
Excédents affectés à l'investissement	865 605	918 231	63 072	15 302		1 831 606
Réserve de compensation	556 805	313 900		8 953,00		861 752
Excédents affectés à la couverture du BFR	713 458		75 000			788 458
Autres réserves	903 323	546 742	50 000			1 500 065
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	1 598 577	34 780	223 418	3 955		1 852 820
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	-811 427	-30 770	-178 260	-70 190	166 440	-783 827
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	4 311 199	411 308	3 413 151	2 572 135	-1 122 745	4 440 778
Dépenses non opposables au tiers financeurs	-715 904	-51 528	-70 704	-14 654	-31 192	-854 674
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	720 409		362 595	720 409		362 595
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 698 714	12 788	-70	126 120		2 585 312
Couverture du besoin en fonds de roulement	319 599					319 599
Amort. dérogatoires & prov. pour renouvellement immobilisations	2 517 738	73 262	268 551	160 469	1 110 823	3 809 905
Provisions réglementées relatives aux autres éléments d'actifs	222 126	0	36 850	3 576		255 400
Réserves des plus-values nettes d'actif	156 724	188 917	6 993	1 067		351 567
TOTAL	20 658 788	3 548 027	4 250 596	3 527 142	123 326	25 053 596

(a)

(a) Les reclassements correspondent:

Fonds dédiés retraite : Montant net de -135.248€ (cf note 5)

Autres fonds dédiés : Montant de 11.922€ (cf note 5)

Association HAARP**NOTE - 9**

Bilan au 31 décembre 2018

Charges Constatées d'Avance

	31/12/18	31/12/17
AACS		576
ACP		1 246
ALSOTEL	2 245	1 907
APAVE	1 098	1 541
AQUILA LOGICIEL	101	
ASH	290	
AVISS	3 442	2 473
C CLIM	119	
CAISSE D'EPARGNE frais accessoires emprunt IMPRO LES SOURCES	15 000	
CHAM 95	332	
CHÂTEAU D'EAU		907
CLIMA DECLIC	251	225
CORIOLIS	1 726	1 496
CULLIGAN CONTRAT MAINTENANCE	1 001	1 030
DALLOZ		230
DELTA	2 159	2 086
DESK		672
EDF	16	145
FSE	862	
GRENKE	1 585	231
INFO6TM	122	
IP2S	490	
KONE		641
MAIF	810	1 297
ORANGE	72	341
PAGES JAUNES	2 145	2 052
PITNEY BOWES	426	
PLLD	2 307	
Redevance Domaniale	8 094	8 094
RENTOKIL	163	156
SIEMENS		957
THYSSEN PORTIL PORTAILS	1 224	
TN3D	507	454
VEOLIA	106	
VOT		2 016
WOLTERS	1 359	1 509
AUTRES	5 306	4 668
	53 358	36 950

Association HAARP

Le : 16-mai-19

NOTE - 10

Bilan au 31 décembre 2018

Produits Constatés d'Avance

	N	N-1
E.S.A.T. Commercial		
S.F.R. 1er - 2e & 3 e tr.	6 440	6 308
LES SOURCES		
AT PARTNERS	6 972	
IME LA CHAMADE		
COLLECTE TAXE APPRENTISSAGE	7 496,00	
SIEGE SOCIAL		
CET Direction générale		37 848,00
Total	20 908	44 156

Association HAARP

Le : 16-mai-19

Note - 11

Bilan au 31 décembre 2018

Fournisseurs Factures Non Parvenues

	N	Apports	N-1
F.A.M. La Montagne	245 751		245 170
<i>dont factures non parvenues sur immobilisations</i>	<i>236 212</i>		<i>240 751</i>
E.S.A.T. Cial la montagne	5 005		1 313
E.S.A.T. Social la montagne	5 166		3 486
S.A.V.S.			
Forfait Soins du F.A.M. La Montagne	0		1 277
Vie Associative			
Siège	45 865		32 757
Les Foyers du Grand Cèdre	32 535		21 798
I.M.E. Le Clos du Parisis	258 207		41 918
<i>dont factures non parvenues sur immobilisations</i>	<i>204 118</i>		
E.S.A.T. Cial Ezanville	693		
E.S.A.T. Social Ezanville	44 671		38 642
F.A.M. Vexin	7 411		7 446
Forfait soins du F.A.M. Vexin	1 775,00		1 805,00
IMPRO Les Sources	25 562,76		26 723,20
EMP Les Sources	4 841,69		2 008,82
SESSAD Les Sources	507,22		255,38
IME LA CHAMADE	33 699,23		
Total	711 690	0	424 599

Association HAARP

Le : 16-mai-19

Note - 12

Bilan au 31 décembre 2018

DETTES FISCALES & SOCIALES

Personnel	1 043	
Comité d'Etablissement	21 319	
Personnel à régulariser	973	
Provisions sur salaires	25 024	
Provision Congés à Payer	964 191	
Personnel et comptes Rattachés		1 012 550
URSSAF	503 436	
Ind. Journalières C.P.A.M.	12 977	
Ind. Journalières Prévoyance	541	
Chorum Prévoyance	62 956	
Retraite Médéric & autres organismes	133 364	
Mutuelle	76 223	
Unifaf	154 233	
Action logement (ex Proclia) - 1 %	48 516	
O.E.T.H.	1 828	
Charges s/ Provisions sur salaires	54 570	
Charges s/ Prov. C.P.	520 068	
Sécurité Sociale et autres Org. Sociaux		1 568 712
Taxe sur les Salaires		
T.V.A.	4 802	
Reversement Résidents (443.210)	1 978	
Autres	67 446	
Etat et autres collectivités publiques		74 226
	Total	2 655 488
		2 655 488

Association H A A R P

Bilan au 31 décembre 2018

Note N° 13 ENGAGEMENTS HORS BILAN

INDEMNITE DEPART A LA RETRAITE

Au 31 Décembre 2018, l'engagement s'élève à la somme totale de **1 615 645 Euros** dont 168 381 euros suite à la fusion de La Chamade
Le calcul est établi en fonction de l'année de naissance du salarié et la date de sa mise en retraite selon le nouveau décret concernant la date de départ en retraite.

Les critères retenus pour ce calcul sont :

Actualisation des salaires : 0,10%

Taux monétaire : 1,57%

Taux de charges sociales et fiscales : 53,85%

Turn Over : moyen

Mortalité : Base INSEE 2003/2005

ENGAGEMENTS RECUS

ENGAGEMENTS RECUS	Montant initial des emprunts	Montant cautionné	Montant restant dû au 31/12/18	Montant cautionné au
Garantie reçues des collectivités locales	15 921 170	11 745 863	10 957 657	8 349 755
Garantie reçues des organismes de caution		525 000		502 646
	15 921 170	12 270 863	10 957 657	8 852 401

Note N° 14 TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

Solde des legs et donations en début de l'exercice	114 182
Apport des établissements la Chamade	3 980
Solde des legs et donations en fin de l'exercice	118 162

COMPTES DE RESULTATS RÉSUMÉS PAR STRUCTURE Du 1 er janvier au 31 décembre 2018

	F.A.M. La Montagne	F.A.M. SOIN Montagne	Foyers le Grand Cèdre	S.A.V.S.	I.M.E.	E.S.A.T. Social Montagne	E.S.A.T. Commercial Montagne	E.S.A.T. Social Ezanville	E.S.A.T. Commercial Ezanville	F.A.M. Vexin	F.A.M. SOIN Vexin	IMPRO les Sources	EMP les Sources	SESSAD les Sources	IME LA CHAMADE
Alimentation - Eau- Gaz - Electricité - Activités de Soutien															
Groupe I	520 623	43 923	442 203	48 584	333 467	179 449	340 779	149 766	75 977	350 848	31 297	120 091	96 498	21 426	744 677
Honoraires - Salaires - Charges Sociales															
Groupe II	2 292 225	690 156	3 011 856	674 027	1 432 705	938 650	1 376 562	464 193	806 350	2 380 532	352 009	1 072 826	641 439	424 562	1 806 466
Amortissements - Charges de Structures - Charges de Structures															
Groupe III	1 131 706	248 175	668 734	240 050	414 052	271 867	181 210	184 588	87 178	559 471	23 360	301 351	150 759	77 841	857 321
Charges	3 944 554	982 254	4 122 803	962 661	2 180 224	1 389 966	1 898 551	798 547	969 505	3 290 851	406 666	1 494 268	888 696	523 829	3 408 464
Produits de la Tarification	3 724 560	1 121 329	4 089 369	882 996	1 967 689	1 280 219	0	799 157	0	3 357 434	520 869	1 433 296	941 667	487 649	3 001 375
Production	0	0	0	0	0	0	802 572	0	282 096	0	0	0	0	0	0
Autres Produits	163 109	26 961	216 122	72 410	164 587	113 157	1 132 193	58 335	735 966	33 302	4 419	35 651	50 469	12 541	64 195
Produits	3 887 669	1 148 290	4 305 491	955 406	2 132 476	1 393 376	1 934 765	857 492	1 018 062	3 390 736	525 288	1 468 947	992 136	500 190	3 065 570
Résultat Comptable	-56 885	166 036	182 688	-7 255	-47 748	3 410	36 214	58 945	48 557	99 885	118 622	-25 321	103 440	-23 639	-342 894
Reprise N - 2	249 430	0	0	25 775	0	0	0	0	0	0	0	0	-69 037	21 298	359 140
RESULTAT ECONOMIQUE	192 545	166 036	182 688	18 520	-47 748	3 410	36 214	58 945	48 557	99 885	118 622	-25 321	34 403	-2 341	16 246

Note - 16

Bilan au 31 décembre 2018

RESULTAT FINANCIER

Libellé	Charges	Produits
Intérêts d'emprunt CDC	158 172	
Intérêts d'emprunt Banque Populaire	36 787	
Intérêts d'emprunt Crédit Coopératif	78 167	
Intérêts d'emprunt Société Générale	3 260	
Intérêts d'emprunt Crédit Mutuel	100 376	
Intérêts courus sur emprunt	-1 345	
Agios (annulation)	-350	
Revenus des valeurs mobilières de placement		2
Intérêts livret A institutionnel		627
Intérêts compte CSL		106
Parts sociales Crédit Coopératif		295
Intérêts		22
Intérêts compte à terme (La Chamade)		30 609
Intérêts livret bleu (La Chamade)		174
Total	375 067	31 835

Association H A A R P

Le : 16-mai-19

Note - 17

Bilan au 31 décembre 2018

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Libellé	Charges	Produits
Différences de règlement	0	
Amendes	35	
Pénalités fournisseurs	954	
Prud'homme	24 123	
Valeur nette comptable, cession d'actif	51 029	
Ecart Fournisseurs	2 024	
Ecart Fournisseurs	1 850	
Ecart résidents		
Ecart caisse	400	
Dotations amortissements dérogatoires	148 648	
Dotation aux provisions réglementées des plus values nettes	25 423	
Dotations aux provisions réglementées pour renouvlt immo	138 422	
Dotation fonds dédiés / engagement à réaliser	809 933	
Régularisation sur salaires	204	
Régularisation organisme social	2 819	
Régularisation dotation antérieure 2011	21 247	
Divers produits annnées antérieures		39 212
Produits des cessions d'éléments d'actif		125 751
Quote-part subvention		57 144
Reprise sur provisions réglementés pour renouvellement des immobilisations		151 361
Reprise sur provisions réglementés : réserves des plus-values nettes d'actif		3 898
Reprise sur autres provisions		9 107
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		343 950
Transfert de charges		6
Total	1 227 111	730 429